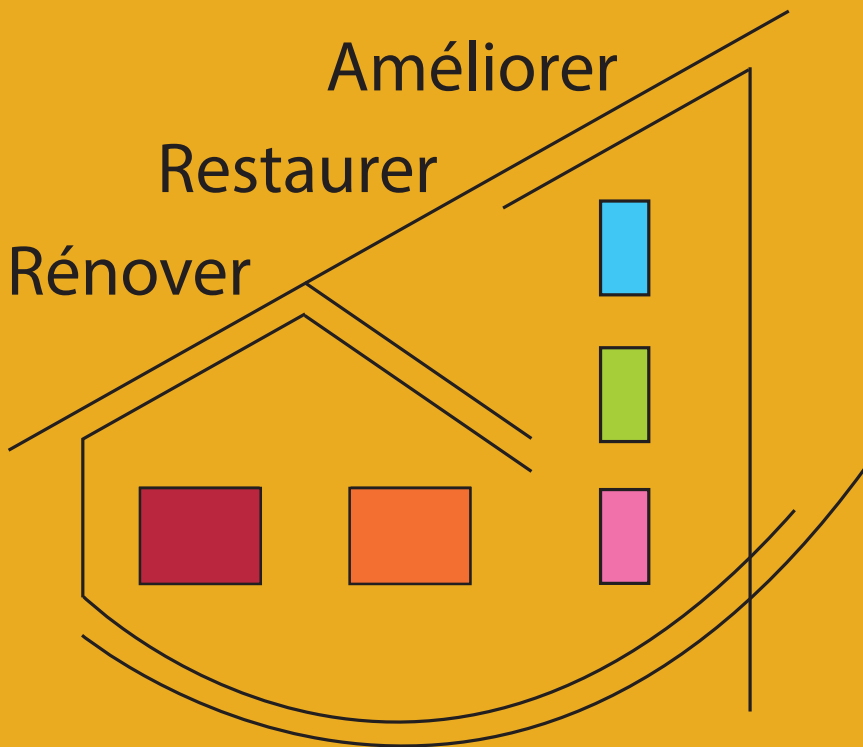


OPAH

OPÉRATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



LE GRAND REIMS est là pour vous aider !

OPAH

Rénover votre logement avec le programme d'amélioration de l'habitat du Grand Reims

Le Grand Reims a lancé un programme d'amélioration de l'habitat.

Il a pour objectifs de :

- > promouvoir et accompagner la rénovation de logements privés anciens ;
- > repérer les difficultés que peuvent rencontrer les propriétaires et les aider à effectuer des travaux.

L'Anah (Agence nationale de l'habitat) et le Grand Reims accordent ainsi, sous conditions, des subventions aux propriétaires louant ou occupant des logements situés dans les communes suivantes :

- Bétheny,
- Bezannes,
- Cernay-lès-Reims,
- Champfleury,
- Champigny,
- Cormontreuil,
- Reims,
- Saint-Brice-Courcelles,
- Prunay,
- Puisieux,
- Saint-Léonard,
- Sillery,
- Taissy,
- Tinquieux,
- Trois-Puits,
- Villers-aux-Noeuds.

COMAL.SOLIHA.51, Une assistance sur mesure

L'association COMAL.SOLIHA.51 a été missionnée par le Grand Reims pour vous accompagner dans votre projet. Elle apporte une assistance technique, administrative et financière à tous les propriétaires intéressés par le programme d'amélioration de l'habitat.

POUR QUELS LOGEMENTS ?

- > Les propriétaires du parc privé, maisons ou appartements, ayant plus de 15 ans et situés sur une des communes concernées : Bétheny, Bezannes, Cernay-lès-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Prunay, Puisieux, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquieux, Trois-Puits, et Villers-aux-Noeuds.

POUR QUI ?

- > Les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale (sous conditions de ressources) ;
- > Les propriétaires qui louent ou souhaitent louer leur logement (personne physique ou morale).

POUR QUELS TRAVAUX ?

- > Économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- > Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- > Amélioration de l'habitat insalubre ou très dégradé : sécurité, mise aux normes...
- > Rénovation pour louer en loyer maîtrisé.

Les aides sont attribuées uniquement pour les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment.

POUR QUELLES SUBVENTIONS ?

- > Des subventions possibles de 25 % à 95 % sur le montant HT des travaux éligibles.

Des étapes à respecter, un accompagnement tout au long du projet

Un conseiller de COMAL.SOLIHA.51 vous accompagne à chaque étape de votre projet, du diagnostic jusqu'à la livraison des travaux.

1

Avant de commencer tous travaux,

Contactez le COMAL.SOLIHA.51

Par téléphone au 0 800 200 248, appel et service gratuits

Informations sur

www.grandreims.fr/les-services/aides-au-logement/l-opah-7882.html?L=366

2

Un conseiller COMAL.SOLIHA.51

se rend à votre domicile

et effectue un diagnostic complet et gratuit, sans engagement.

3

Votre conseiller vous aide

à monter le dossier de demande de subventions.

4

Le Grand Reims et l'Anah

vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention.

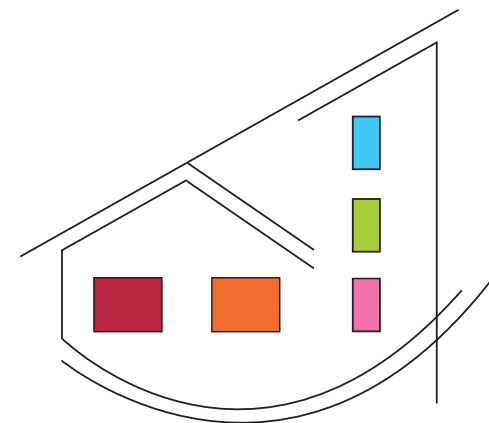
5

Une fois l'accord obtenu,

vous pouvez démarrer les travaux.

Le versement des subventions

se fera après présentation des factures.



ATTENTION !

Ne commencez pas les travaux avant les accords de subventions et ne signez aucun devis.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT VOTRE PROJET

COMAL.SOLIHA.51
31-33 rue Cérés
51100 Reims

0 800 200 248 Service & appel
gratuits

opah.rm@solihha.fr

POUR TOUTE AUTRE
QUESTION

Direction de la politique
de la ville et de l'habitat
03 26 35 61 72
www.grandreims.fr/amelioration-habitat

N'hésitez plus, renseignez-vous !

